

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 14-398-1930 Distinctions honorifiques accordées à des instituteurs et institutrices des colonies.

n° 14-398-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 avril 1930

Numéro JO
n° 398 du 31/01/1930

Date du numéro
31 janvier 1930

TEXTE INTÉGRAL

Par arrêté du Sous- Secrétaire d'Etat des colonies, en date du 3 décembre 1929, sont accordées les distinctions honorifiques suivantes au titre de l'année 1929, aux instituteurs et institutrices employés dans les écoles publiques des colonies : 2° GROUPE. Colonies autres que les Antilles et la Réunion. Mention honorable. M. Aubot (louis), Côte des Somalis. La session d'examen pour l'aptitude aux fonctions de la magistrature coloniale s'ouvrira à Paris, le 28 avril 1930.